

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**SOCIETE SEDIBEX
SANDOUVILLE**

**Demande d'autorisation d'exploiter une nouvelle unité de broyage de déchets dangereux
et augmenter la capacité d'incinération de déchets**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 19 décembre 2013, une enquête publique de 30 jours est prescrite du **lundi 03 février au mardi 04 mars 2014 inclus** sur la demande d'autorisation d'exploiter une nouvelle unité de broyage de déchets dangereux et augmenter la capacité d'incinération de déchets sur la commune de Sandouville, zone industrialo-portuaire, présentée par la société SA SEDIBEX dont le siège social est Route industrielle portuaire du Havre – N° 5281 – 76430 SANDOUVILLE.

Ce projet relève des rubriques suivantes de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement : **2770-1-a – 2770-2 – 2771 – 2790-1-b – 2790-2 – 2791-1 – 2717-2 – 2718-1 – 2716-2 – 1630-b-2 – 1715-2 – 2921-1-b – 2920 – 3510 – 3520-a – 3520-b – 3550.**

Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier d'enquête, comportant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est déposé à la mairie de Sandouville, siège de l'enquête, ainsi que dans les mairies des communes de Oudalle, Rogerville et Saint-Vigor-d'Ymonville, où les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, à l'exception des jours fériés ou chômés.

Un registre destiné à recevoir les observations, propositions et contre-propositions éventuelles est ouvert pendant cette période à la mairie de Sandouville.

M. Joël LABOULAIS, militaire de carrière en retraite, est désigné commissaire enquêteur titulaire. Il a pour suppléant M. Jacques LAMY, ingénieur territorial en retraite.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Sandouville aux jours et heures ci-après, les déclarations verbales ou écrites qui lui seront présentées :

- | | |
|--|---|
| - lundi 03 février 2014 de 14h00 à 17h00 | - jeudi 27 février 2014 de 16h00 à 19h00 |
| - samedi 15 février 2014 de 09h00 à 12h00 | - mardi 04 mars 2014 de 16h00 à 19h00 |
| - mercredi 19 février 2014 de 09h00 à 12h00 | |

Des observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées :

- par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Sandouville, siège de l'enquête
- par voie électronique à l'adresse mail suivante : mairie.sandouville@wanadoo.fr

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de M. Raphaël WIETZKE, Directeur de la société SEDIBEX – Route industrielle portuaire du Havre – N° 5281 – 76430 SANDOUVILLE – Tél : 02 32 79 54 10 – Fax : 02 35 20 56 92 ou par mail : benoit.valognes@sedibex.fr

Les informations relatives à l'enquête sont consultables sur le site internet de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr – onglet "les actions de l'Etat" - rubrique "environnement et prévention des risques").

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Seine-Maritime.

L'autorité compétente pour prendre la décision à l'issue de l'enquête publique est le préfet de la Seine-Maritime. La demande peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation, assorti de prescriptions techniques ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, toute personne intéressée peut prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la mairie de Sandouville, à la préfecture de la Seine-Maritime (Direction de la coordination des politiques de l'état – Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis est affiché sur le territoire de la commune de Sandouville, ainsi que dans les communes de Oudalle, Rogerville et Saint-Vigor-d'Ymonville situées dans le rayon d'affichage fixé par la nomenclature des installations classées.